

PRIORITÉS D'ACTION 2017–2022 EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

La Secrétariat aux affaires francophones du gouvernement du Manitoba et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec s'entendent pour favoriser des initiatives répondant aux besoins de la communauté francophone du Manitoba.

Déoulant de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Québec en matière de francophonie, signé le 18 janvier 2016, un plan d'action sur trois ans sera préparé en considération des priorités d'action suivantes :

➤ **Priorité d'action n° 1 : Petite enfance**

Cette priorité prévoit des activités favorisant l'échange de renseignements et d'expertise dans le domaine de la petite enfance, surtout en ce qui concerne la prestation de services en français et la transmission de la langue française.

➤ **Priorité d'action n° 2 : Arts et culture**

Cette priorité prévoit des initiatives dans l'ensemble des domaines des arts et de la culture, surtout les activités qui visent l'intégration des nouveaux arrivants et la participation des diverses communautés culturelles francophones et métisses.

➤ **Priorité d'action n° 3 : Communications**

Cette priorité prévoit des initiatives dans le domaine des communications, notamment des activités qui encouragent l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des médias sociaux pour appuyer les organismes communautaires francophones et promouvoir le français.

➤ **Priorité d'action n° 4 : Éducation**

Cette priorité prévoit des activités favorisant les échanges de renseignements et de meilleures pratiques, la formation ainsi que le perfectionnement des enseignants, de la maternelle à la 12^e année.

➤ **Priorité d'action n° 5 : Immigration**

Cette priorité prévoit des activités dans le domaine de l'immigration francophone, surtout en matière d'intégration et de rétention des immigrants.